

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2010

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation des procès verbaux des séances des 23 décembre 2009 et 11 février 2010
- ❷ Formation professionnelle
 - Bilan de la période septembre 2009/août 2010
 - Perspectives pour la période septembre 2010/août 2011
- ❸ Rapport annuel 2009
- ❹ Détermination des plages horaires au PRS Haute-Loire
- ❺ Information sur l'opération de CSP à distance entre la DSF de Paris Nord et la DSF de la Haute-Loire
- ❻ Installation d'un système de vidéo-surveillance dans les locaux des centres des finances publiques du Puy et d'Yssingeaux
- ❼ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
M. ROCHE, Conservateur des Hypothèques
Mlle PARET, Inspectrice principale.

Représentants du personnel :

MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant le SNADGI-CGT.

MM. CIACHERA Contrôleur principal et M. DO CARMO, Contrôleur représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).

M. QUINTIN, Président, ouvre ensuite la séance à 9 heures.

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; M. TRESCARTE est chargé des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants du SNADGI CGT 43 donnent lecture d'une déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse, le président fait remarquer que certains sujets évoqués échappent à la compétence du CTPD. S'agissant de la RGPP à la DGFIP, il souligne que dans le cadre de la fusion des 2 directions, la réflexion a d'abord porté sur les missions puis ensuite sur les statuts et les structures. La volonté de conserver l'ensemble des missions, voire de les élargir (politique immobilière de l'Etat, Service des Pensions) a été affirmée.

M. TRESCARTE évoque la situation des agents de la DCCRF qui ont été regroupés avec d'autres services sous les ordres du Préfet, sans respect de leurs missions et dans des conditions très précaires comme évoqué lors du dernier CHS DI où un vœu a été initié par la CGT pour dénoncer cette situation. Il réclame également le maintien du service public dans chaque chef lieu de canton.

Le président estime qu'il n'est pas souhaitable de maintenir le service public sur place à tout prix. Il peut être mieux rendu à distance avec par exemple les téléprocédures

M. DO CARMO souligne les problèmes de personnel dans le département ainsi que la complexité des tâches dans les Trésoreries.

Sur la question des grades à accès fonctionnel, le président fait valoir que les emplois comptables sont ouverts à l'ensemble des cadres de la DGFIP. Il ajoute que les statuts du cadre A et des administrateurs publics sont protecteurs.

S'agissant de la dernière grève, il remarque que le taux a été plus élevé par le passé.

M. TRESCARTE rappelle que notre département est toujours largement dans le haut pour le taux de grévistes. Il souligne par contre que le taux tend à augmenter très sensiblement partout à la DGFIP et cela est significatif d'un malaise général. Il fait remarquer, une nouvelle fois, qu'aujourd'hui il y a un réel malaise et il souhaiterait que l'encadrement s'associe aux mouvements sociaux, car lui aussi est directement impacté par les réformes et les conditions de travail.

Le président confirme que les cadres du département ont toute latitude pour faire grève sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Approbation des procès verbaux des 23 décembre 2009 et 11 février 2010

Le procès verbal du 23 décembre est approuvé à l'unanimité.

Celui du 11 février fait l'objet de réserves de la part de M. TRESCARTE :

- page 4, à l'avant dernier paragraphe : remplacer 20% par 30% ;
- page 11 : rajout de la phrase : « M. TRESCARTE est très étonné d'entendre cela. Il lui avait été dit que cette OS avait appelé elle aussi au boycott. Il y a des positions qui sont très difficiles à suivre ». Le président accepte de rajouter cette phrase avec l'accord des représentants du SNUI ;
- Page 12 : rajout de la phrase : « Où en est-on de cette divine Comédie ». Sur l'insistance de M. TRESCARTE, le président accepte la demande.
- M. TRESCARTE précise que c'est suite à une interrogation sur l'application du plan de pandémie grippale qui a occupé tous les services de la rentrée 2009 à février 2010.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II– La formation professionnelle

Le président rappelle que l'année pédagogique est désormais calquée sur l'année scolaire. Dans la mesure où le programme 2009/2010 n'est pas terminé, le bilan présenté est provisoire. Un bilan définitif sera tiré à l'automne.

Le plan de formation a été élaboré à partir du recensement des besoins au cours des entretiens d'évaluation et sera complété avec l'arrivée des nouveaux et l'ajout d'actions spécifiques.

Le président ajoute que Mlle PARET, actuelle DFP sera mobilisée à hauteur de 50% de son temps de travail pour la refonte de la Documentation de base (projet PERGAM). M. LOUCHE a été désigné pour la remplacer comme DFP à compter du 1^{er} juillet prochain.

M. TRESGARTE estime qu'il ne faut pas focaliser sur l'entretien pour définir les besoins en formation. Les agents doivent pouvoir dialoguer avec leur chef de service tout au long de l'année. Cette insistance de la part du directeur sur l'entretien d'évaluation est pour le moins pesante.

Le président considère que l'entretien d'évaluation est un moment privilégié pour en parler et qu'il est dommage de s'en priver.

Mlle PARET commente le document remis aux membres du comité. Elle souligne le nombre important de candidats à l'examen professionnel de B en A : 15 inscrits à la préparation, 10 candidats.

M. CIACHERA souligne qu'en l'absence de préparation orale aux concours de CP et de CIS, les candidats ont pu être rattachés à d'autres départements.

Mlle PARET explique que les stages régionaux et nationaux sont destinés à assurer les formations complémentaires de nouveaux agents suite à leur affectation ainsi que les formations de formateurs.

M. TRESGARTE demande des précisions sur la formation GESPRO. Il rappelle que cette application avait posé bien des problèmes lorsque la DG avait voulu l'imposer il y a 2 ans, confondant une fois de plus vitesse et précipitation. C'est pourquoi il aimerait savoir si les problèmes ont disparu.

Mlle PARET observe que certains cadres C ne disposaient pas de connaissances fiscales suffisantes pour la découverte de l'outil. Toutefois, on constate que dans le fonctionnement au quotidien, les choses s'améliorent.

Le président ajoute que des formations complémentaires seront dispensées sous forme de journées d'étude ciblées et animées localement.

M. TRESGARTE fait observer qu'une fois de plus on veut faire faire du travail de cadre B à des cadres C, sans que ces derniers n'en touchent les dividendes.

Mlle PARET fait remarquer que les stages départementaux d'initiative locale ont été moins nombreux que l'année précédente au cours de laquelle avaient été organisés les stages CDI/CDIF et OPEN OFFICE.

L'auto formation à OPALE doit être organisée en local par les chefs de service. Cette formule évite le déplacement de l'agent et du moniteur. En outre, l'agent a la possibilité de recommencer s'il a des difficultés.

Le recensement des besoins est effectué au cours des entretiens mais également à la demande de chefs de service (ex. : gestion des cessions et cessations pour des agents des SIE).

Le président souligne le volume important de la formation professionnelle dans le département. Depuis 2008, on note une nette augmentation due notamment au rajeunissement du public et à la mise en place du rapprochement CDI/CDIF et du guichet fiscal unifié.

III – Détermination des plages horaires au PRS

Le CTPD est consulté sur le maintien des plages actuelles auquel l'agent concerné a adhéré. Il se prononce à l'unanimité pour cette organisation.

M. TRESCARTE dénonce la précipitation dans la mise en place du PRS au 1^{er} juillet alors que rien n'est prêt. Selon lui, la qualité de service n'est pas assurée. C'est encore un exemple flagrant de précipitation. A ce jour on ne sait pas qui va venir de la Trésorerie, les applications informatiques sont différentes, la comptabilité est différente et même la législation est différente. Cela fait beaucoup pour une mission commune. Le simple bon sens serait de mettre en place le PRS au 1^{er} juillet 2011, au plus tôt.

Le président fait observer que tous les PRS doivent être mis en place d'ici la fin de l'année. Pour la Haute-Loire, la date a été prévue suffisamment tôt. Il n'y a pas de stock de dossiers de particuliers pour l'instant.

IV - Installation d'un système de vidéo-surveillance dans les locaux des centres des finances publiques du Puy et d'Yssingeaux

La commission préfectorale a examiné le dossier le 23 février et un arrêté préfectoral du 9 mars a autorisé l'installation du système.

M. PERAUD présente les caractéristiques techniques de l'installation sur chacun des sites.

M. TRESCARTE demande s'il existe un enregistrement audio. Il fait remarquer que des agents s'étonnent de l'emplacement des caméras. En effet elles devraient être braquées sur la banque et non sur les agents d'accueil. Le SNADGI CGT partage et défend cette remarque.

M. PERAUD précise qu'il y a des pédales à disposition des agents de la Caisse et de l'accueil au PUY et à ceux du SPL, de l'accueil et du SIE d'YSSINGEAUX qui déclenchent un enregistrement audio et avertissent le télésurveilleur.

M. DO CARMO demande si l'installation de pédales est possible à BRIOUDE.

M. PERAUD répond que c'est envisageable.

V – Rapport annuel 2009

M. PERAUD évoque les grandes lignes du rapport et propose aux représentants des organisations syndicales de présenter leurs observations.

M. TRESCARTE demande des éclaircissements sur les emplois Domaine transférés à la CP.

Le président précise que ces emplois figurent toujours pour ordre dans le TSM de la DSF. Le cadre C a opté pour son intégration à la CP au 1^{er} janvier 2010.

M. DO CARMO relève l'écart important entre les emplois théoriques et les emplois disponibles.

M. PERAUD précise que dans les emplois disponibles, on a retiré toutes les absences (maladie, Forpro, ASA...).

M. TRESCARTE demande le détail des emplois d'auxiliaires au CDIF.

M. PERAUD répond que des auxiliaires ont été recrutés pour l'enrichissement d'CEIL et le tri des déclarations ISF.

M. TRESCARTE regrette que le logiciel CEIL soit laissé de côté alors qu'il est très utile aux agents de la FI.

M. PERAUD précise que les agents FI ont été interrogés sur les renseignements dont ils avaient besoin et une fois par an, un auxiliaire met la base à jour.

Le président ajoute que cette base est appelée à disparaître et sera remplacée par PATRIM.

M. DO CARMO fait remarquer que page 13, dans la désignation des principaux services, les 2 résidences excentrées du PCE ont été omises.

M. PERAUD propose de compléter le document.

A la rubrique Evolution des structures, M. PERAUD indique qu'il faut ajouter le transfert du SD-FDL à la TG le 1^{er} novembre 2009.

Au titre du dialogue social, M. DO CARMO précise que 4 réunions informelles communes avec la CP ont également été tenues.

M. TRESCARTE ajoute que la CGT a quitté la séance lors de la réunion du 5 mars. Il dénonce les termes : « développer largement le dialogue social dans un climat d'ouverture et de transparence ». Il rappelle la demande ferme et légitime du SNADGI visant à obtenir communication du coût du déplacement à Orléans pour le DOS. Il rappelle la réponse positive initiale et ne comprend pas qu'aujourd'hui il y ait volte face. Y aurait-il quelque chose à cacher ?

Sur ce point, le président indique qu'il a pris la décision avec le délégué et le TPG de ne pas donner l'information qui du reste sera accessible lors de l'examen du Budget au printemps prochain.

M. TRESCARTE estime que cette réponse démontre que les organisations syndicales sont traitées avec mépris. Pourquoi attendre le printemps 2011 ? Cette position est un bel exemple d'un dialogue social opaque. Il ajoute que le SNADGI n'est pas favorable aux réunions informelles.

Le président fait remarquer que leurs représentants sont demandeurs d'informations mais ne répondent pas aux invitations du directeur. Il y a des réunions informelles ou des groupes de travail qui ont donné des résultats. Les différentes parties peuvent communiquer dans un cadre moins contraint.

M. TRESCARTE tient à préciser qu'il ne faut pas amalgamer groupe de travail, réunions institutionnelles, commission de suivi des travaux et réunions dites « informelles ». Effectivement ces dernières sont très appréciées par la hiérarchie, car elles permettent d'informer les représentants des personnels de certaines décisions ou orientations qui devraient toujours être portées à leur connaissance d'ailleurs, elles permettent surtout de faire croire à un vrai dialogue social franc et transparent. Ce n'est évidemment pas le cas et les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 dénonceront cette comédie toutes les fois qu'il le faudra.

Sur le climat fiscal, le président confirme que le CSP des professionnels reste un point de fragilité.

S'agissant des congés formation, le président indique qu'il répond favorablement aux demandes lorsque les agents ont de bonnes motivations. Dans le cas contraire, il est en droit de différer les autorisations.

M. TRESCARTE rappelle que le congé formation est un droit ouvert à tous les agents que le SNADGI CGT défendra en toute occasion, comme il l'a fait dans le passé.

Le président fait valoir que lorsque la situation des effectifs est tendue, l'intérêt du service doit être préservé.

VI – Information sur le CSP à distance

La direction a été contactée par la délégation sur une demande forte de directions de la région parisienne qui souhaitent externaliser une partie du CSP de particuliers.

Un partenariat est conclu avec la DSF de Paris Nord pour réaliser l'examen de 50 dossiers de DFE sans ISF en 2010 (certains de 2007 se prescrivent en fin d'année).

Une personne par SIP sera désignée pour travailler sur ces dossiers.

M. TRESCARTE déclare que les agents des cellules CSP ne sont pas demandeurs. Ils ont déjà suffisamment de travail localement et ne pourront déjà pas le finir. Le SNADGI CGT 43 n'est pas favorable, non plus, à cette option. S'il y a des dossiers à fort enjeu en région parisienne il faut embaucher sur place. C'est cela l'égalité et l'équité pour chaque citoyen sur tout le

territoire français. Cela étant si notre directeur décide de le mettre en place il estime que l'objectif sera difficile à atteindre d'ici la fin de l'année. Il pense par ailleurs qu'il aurait fallu demander aux agents désignés s'ils étaient d'accord. Ils n'ont pas choisi les dossiers et ne se sentent pas engagés. Ces contrôles se feront au détriment des dossiers locaux, laissés de côté. Il fait également remarquer que ces DFE génèrent souvent une réception. Comment pourra-t-elle être organisée de façon rationnelle ? Les moyens en terme d'effectifs posent aussi question.

Il demande d'autre part qu'un CTPD ait lieu pour discuter de la convention passée avec la direction parisienne et qu'il y ait un vote avant la mise en place officielle. Il signale que des agents formateurs de l'Allier sont particulièrement compétents en la matière. Il demande également si le chiffre de 50 dossiers doit être compris comme dossiers faits avant fin 2010 ou étalés 2011 compris. Pour sa part il estime qu'il ne serait pas possible d'avoir comme objectif fin 2010.

Le président répond qu'il n'appartient pas aux agents de choisir les dossiers à contrôler.

Il ajoute que la réception du public sera assurée à Paris, les contacts se feront par téléphone ou par courriels. Il n'y aura pas de contrôles de l'ISF mais les agents devront vérifier si le patrimoine mobilier et immobilier est susceptible de conduire à une imposition à l'ISF et en informer la DSF de Paris Nord.

Les agents concernés bénéficieront de 2 journées de formation sur les revenus fonciers les 9 et 10 septembre animées par Mme MISSONNIER et un agent de l'Allier.

Un décret en Conseil d'Etat puis un arrêté seront pris pendant l'été pour étendre la compétence des agents.

Les agents des cellules CSP se réuniront le 15 juillet, ils pourront s'exprimer et faire des remarques.

M. TRESCARTE trouve qu'il est difficile de décider d'une réunion le 15 juillet. Beaucoup d'agents concernés risquent d'être absents.

Une convention sera présentée au CTPD à la rentrée. Les agents disposeront de toutes les habilitations nécessaires.

VII – Questions diverses

❶ M. PERAUD informe les membres du CTPD de la mesure figurant au projet de réforme des retraites et visant à mettre fin au dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires parents de 3 enfants.

Il précise que tous les agents concernés ont été contactés par le service RH et des simulations leur ont été proposées pour leur permettre de prendre leur décision en toute connaissance de cause.

❷ M. PERAUD indique que CHORUS sera déployé au 1^{er} janvier 2011 pour toute la DGFIP. La formation des agents sera assurée entre septembre et décembre. Il y aura des travaux de reprise à effectuer.

M. TRESCARTE précise que la Cour des Comptes est très critique sur ce projet qui génère actuellement énormément de problèmes.

Le président ajoute qu'un Centre de services partagés regroupant 25 emplois sera mis en place à Clermont Ferrand.

M. TRESCARTE affirme que le but est de rassembler des services pour supprimer des emplois.

❸ Le président informe les membres du CTPD qu'un étudiant de l'Ecole des géomètres topographes, originaire de la Haute-Loire, a demandé à faire un stage pratique, non rémunéré, au CDIF du Puy. Une convention de partenariat a été signée avec l'école.

M. TRESCARTE se dit gêné par l'emploi de stagiaires non rémunéré, tout travail mérite salaire.

④ M. PERAUD indique qu'un groupe de travail se réunira vendredi 9 juillet pour réfléchir à la répartition des places de parking au CFP du Puy.

M. TRESCARTE suggère de refaire les peintures au sol.

Il précise que dans l'enceinte du bâtiment, il y a 21 places plus éventuellement 7. Il rappelle que le sujet sur le stationnement est une priorité pour les représentants des personnels du SNADGI CGT 43. Dès 2002, lorsque M. Fontanille a failli ne plus louer son terrain, ils ont alerté rapidement la DSF43. Cette dernière consciente du problème a fait le nécessaire pour conserver ce parking de proximité. Depuis aussi bien le SNADGI CGT que la direction suivent attentivement ce dossier au bénéfice de tous. C'est pourquoi le SNADGI CGT 43 demande à participer à ce groupe de travail pour veiller à ce que tous les services et tous les agents soient traités de la même manière.

⑤ M. DO CARMO demande des précisions sur les exercices d'évacuation.

M. PERAUD répond qu'ils n'ont pas un caractère obligatoire sur les sites comptant moins de 50 agents. Néanmoins, il a été décidé, par prudence, de faire des exercices sur tous les sites.

⑥ La DPR : le président indique que pour l'instant, les résultats sont satisfaisants (80% de déclarations saisies sur un objectif de 95% au 9 juillet). On constate à l'heure actuelle un certain fléchissement dû d'une part à l'indisponibilité des agents et d'autre part au fait que les agents traitent des déclarations plus compliquées.

M. TRESCARTE fait valoir que les agents font le maximum. Il regrette cette obsession de 95% qui engendre un travail trop souvent bâclé et certainement pas par la faute des agents.

⑦ M. CIACHERA pose à nouveau une question déjà évoquée au CTPD du 28 avril et relative au temps consacré aux déplacements lors des stages de formation professionnelle organisés au centre de formation de Clermont Ferrand..

Le président répond qu'un message a récemment été adressé aux chefs de service sur ce sujet.

⑧ M. TRESCARTE demande avec insistance au président de relayer auprès du délégué auprès du Directeur Général et de l'administration centrale la demande des OS qui revendiquent aucune suppression d'emplois en 2011.

Le président rappelle que le ministre a rencontré les OS et leur a confirmé que le niveau de suppression en 2011 serait identique à 2010. Il a ajouté qu'en 2012 et 2013, il y aurait une diminution du nombre de suppressions.

M. TRESCARTE fait observer qu'on demande aux agents de participer à l'effort national alors que dans les mêmes temps, on découvre des « affaires ».

Le président indique que dans le contexte actuel, tout le monde doit participer. Notre administration connaît un fort processus d'automatisation. Le contribuable qui paye au final doit bénéficier du meilleur service au moindre coût.

M. TRESCARTE précise que le pouvoir d'achat de la très grande majorité des agents chute, que les très nombreuses suppressions de poste se multiplient sans pour autant influencer sur le déficit national. Dans le même temps des gabegies avec les deniers publics sont mises à jour presque quotidiennement. C'est cela qui est insupportable.

⑨ Remplacement du trésorier de l'association gérant le restaurant administratif.

M. PERAUD rappelle que MM. MARTIN et DELVOYE ont démissionné de leurs fonctions.

M. ARNAUD, secrétaire de la Délégation à l'Action sociale est candidat à la succession de M. DELVOYE. Un appel général a été lancé pour remplacer le trésorier.

⑩ Enquête en ligne

M. TRESCARTE précise que le SNADGI a encouragé les agents à répondre au mieux.

⑩ Elections professionnelles

Le président indique que des élections seront organisées au printemps 2011 pour renouveler les CTP (après la mise en place des dernières DLU) et en décembre 2011 pour renouveler les CAPL (après l'adoption des statuts unifiés).

Il ajoute qu'un mouvement de Directeurs sera élaboré en décembre 2010 pour pourvoir les 12 dernières DLU qui seront mises en place avant la fin mars 2011.

M. TRESCARTE précise qu'en ce qui concerne les CTP, ce sera la première fois que les représentants seront élus directement. Il s'étonne que ces élections n'aient pas lieu en même temps, car cela demande un travail très important et le renouveler à 6 mois d'intervalle n'est pas très rationnel.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 16 heures 20.

* *

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Georges TRESCARTE

CTPD du 29 JUIN 2010

Une crise de confiance profonde et quasi sans précédent s'installe aujourd'hui entre une très grande partie des hauts fonctionnaires - notamment les administrateurs civils - et le gouvernement.

La totale contradiction entre les objectifs affichés par le pouvoir politique dans sa communication et la réalité, bien différente, de ceux qui sont effectivement poursuivis, a fini par éroder la confiance entre le gouvernement et l'encadrement supérieur qui prépare et met en œuvre ses réformes. A cet égard, deux exemples parmi ceux susceptibles, et ils sont légion, d'illustrer ces propos.

La **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**, en premier lieu, était destinée à rationaliser la dépense publique, à repenser le service public pour le rendre plus efficient, plus économe des deniers publics. Menée avec une brutalité sans égale, la **RGPP** se révèle guidée par l'unique objectif de réduction des effectifs de fonctionnaires, sans toucher aux missions à accomplir qui demeurent toutes prioritaires et sans vision sur la meilleure façon de servir le citoyen.

Au final, trois années après son lancement, la **RGPP** n'a pas permis de réduire la dépense publique. Elle s'avère même fort coûteuse par l'usage de cabinets extérieurs de consultants privés, qui appliquent des méthodes brutales de réduction des coûts, sans associer les cadres, qui font vivre les réformes, à l'élaboration et à la conduite du changement et sans organiser de véritable reclassement pour les agents qui apprennent par la rumeur ou par la presse des réorganisations dont ils ne comprennent que trop rarement ou que trop bien la logique.

Que trop rarement, car le principal résultat de la **RGPP** est d'avoir désorganisé l'Etat et d'avoir brisé les perspectives de carrière de ses agents. **Que trop bien**, parce qu'alors que cette vaste revue en appelle aux citoyens soucieux à la fois de contenir l'endettement public et de maintenir une régulation de l'Etat sur l'activité économique, elle s'avère souvent bien proche des préoccupations du patronat, bien que cet aspect des choses ne soit évidemment pas affiché.

La **fusion**, sous la tutelle étroite des préfets, des administrations chargées de la protection du consommateur et de l'inspection du travail en est un exemple parmi d'autres. Le seul point commun entre ces entités est, en effet, qu'elles irritent beaucoup les entreprises en délicatesse avec les règles de protection des consommateurs et des salariés. D'où peut-être l'idée de les regrouper sous la férule du préfet, représentant du gouvernement...

La **rénovation du management public** visait, en second lieu, à introduire une véritable gestion des **Ressources Humaines** au sein de l'Etat. Alors que la **RGPP** détruit massivement les perspectives de carrière de l'encadrement, génère de ce fait une concurrence acharnée pour les postes, comme le départ de nombreux cadres vers d'autres employeurs, la réponse du gouvernement se résume pourtant à la création d'un nouveau grade statutaire à accès fonctionnel, réservé à une poignée d'anciens directeurs de ministère qui présente la même contradiction majeure : censé offrir une carrière méritée aux plus valeureux des fonctionnaires, son mode d'accès est conçu de telle sorte qu'il ne concernera statistiquement parlant que quelques élèves issus du concours externe de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), suffisamment inféodés au gouvernement pour avoir survécu aux alternances, et donc la partie de l'encadrement dont l'origine a, jusqu'à présent, été issue des milieux les plus favorisés socialement.

Ici encore, le gouvernement ne s'est pas soucié de la contradiction entre tous les discours sur l'ouverture de la haute fonction publique à la diversité et la réalité des mesures mises en œuvre et ne répond pas au défi d'une véritable gestion des carrières, des emplois et des compétences. Plus grave encore, une circulaire du 10 février 2010 relative aux cadres dirigeants de l'Etat, et qui a vocation à s'étendre à terme à l'ensemble de l'encadrement supérieur de l'Etat, décline pour la fonction publique les programmes "talents" des entreprises et prévoit la sélection d'un vivier de jeunes hauts fonctionnaires prometteurs.

Les fiches de postes de ces emplois seront confidentielles, ce qui reste contraire aux règles d'égalité d'accès aux emplois publics. Ce que la suppression du classement de sortie de l'ENA visait à défaire, le gouvernement le

réintroduit immédiatement. De plus, cette circulaire est quasiment muette sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la politisation des nominations dans la haute fonction publique, qui atteint aujourd'hui des sommets. Enfin, ce dispositif, consistant à flécher le plus tôt possible dans la carrière des fonctionnaires classés quasi définitivement, est symptomatique d'un **management par le stress**, idéologiquement marqué et peu conciliable avec la nécessité de motiver les équipes de collaborateurs. Quand il est dit que **cette circulaire a vocation à concerner progressivement l'ensemble des cadres de la fonction publique**, on ne peut qu'être inquiets.

Les hauts fonctionnaires sont aujourd'hui profondément interpellés par le mépris avec lequel le pouvoir politique brutalise les règles du droit de la fonction publique, politise les nominations, concentre les pouvoirs entre les mains d'une super-élite de l'élite, à l'image de la concentration des pouvoirs dans les entreprises du CAC 40.

L'encadrement de l'Etat a besoin de renouer le dialogue avec son employeur. Cheville ouvrière de la réforme de l'Etat, il est aujourd'hui très inquiet des impasses dans lesquelles elle s'engage. Aussi est-il très urgent que le ministre de la fonction publique prenne la mesure du malaise des administrateurs civils et, à tout le moins, commence par les rencontrer rapidement.

(Adresse de Chantal Labat-Gest, Hervé Latimier et Anne Le Moal qui sont administrateurs civils).

Un mot sur le mécontentement présent et sur l'engagement massif d'une grande partie des citoyens français dont ceux de la **DGFIP**. Il ne vous a pas échappé, Monsieur le président/directeur, Mesdames, Messieurs membres de cette commission paritaire départementale, que notre département, une fois de plus fait exploser les pourcentages, **62% de grévistes en filière fiscale** et **36,67% en filière gestion publique** c'est **extra ordinaire**, sachant qu'une organisation syndicale majeure et bien sûr la presque totalité de l'encadrement ont crû bon de ne pas être solidaires, même s'ils sont directement concernés.... Nul doute que tous vous savez pertinemment la valeur exacte de ce taux d'agents mécontents. **OUI, NOUS** représentants des personnels **CGT** responsables pour **TOUS, NOUS** affirmons haut et fort que ce n'est pas par plaisir que nous sommes massivement en grève, que nous perdons de l'argent alors que notre pouvoir d'achat est en chute libre. **NOUS** affirmons haut et fort que tous ceux qui font semblant de n'être pas concernés, même envers eux parfois, peuvent et devraient se préparer à une rentrée musclée où ils seront les bienvenus à nos côtés. **VOUS** savez, car **NOUS** vous l'avions annoncés, que ce printemps serait une montée en charge. **VOUS** en avez la preuve. **Plus de 2 millions de manifestants le 24 juin, 44 500 grévistes (44,88%) à la DGFIP dont 38,58% en gestion publique et 49,15% en filière fiscale, ce sont des chiffres extraordinaires, qui ne peuvent qu'attirer votre attention, ainsi que celle de vos supérieurs jusqu'à notre Directeur Général, Monsieur PARINI.**

Déjà le discours de ce dernier commence à marquer un changement de cap, concernant la dictature absurde d'indicateurs démagogiques et inappropriés en terme de service public. Maintenant il ne lui reste plus qu'à passer de la simple posture de circonstance à des décisions de fond. **Arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, rénovation réel du dialogue social, amélioration des conditions de travail, valorisation du point d'indice** pour reconnaître enfin tous les investissements de tous ses collaborateurs et en premier lieu de ceux de base, les cadres **A**, les cadres **B** et les cadres **C**.

La section du SNADGI CGT 43 a jugé bon de lire cette adresse en préambule de ce **CTPD**. En effet depuis longtemps elle attire systématiquement l'attention de nos responsables sur les dérives de la **RGPP**. Trop souvent ils les accompagnent et parfois les amplifient.

Notre section appelle régulièrement la hiérarchie à se joindre aux actions nationales de mécontentement comme la grève par exemple au lieu de louer **cette véritable Régression Générale des Politiques Publiques** qui n'a de but que de supprimer le plus d'emplois de fonctionnaire de manière brutale très souvent.

Notre section n'hésite pas à dire que **cette partie du personnel ne peut pas s'inscrire librement** dans ces actions sous peine de nuire à un déroulement de carrière harmonieux. Cette situation n'est pas acceptable, même si notre directeur actuel nie cette évidence qu'il entretient pourtant de manière habile.

C'est pourquoi notre section appelle clairement tous les responsables à développer une analyse globale de la situation actuelle. Pièce essentielle à la mise en place des réformes, la hiérarchie doit comprendre très vite que le discours actuel, aligné sur le management made in privé, dresse les agents les uns contre les autres. Il n'a pas sa place au sein de la Fonction Publique.

Eux-mêmes vont être les premières victimes de ces dérapages. Ils ne seront plus seulement issus de la sphère publique et de jeunes loups formatés par le privé n'auront aucun état d'âme à prendre leur place. Quant aux anciens, ils peuvent, sans retourner à la préhistoire, se rappeler qu'ils ont déroulé une carrière harmonieuse grâce à leur statut de fonctionnaire.

La solidarité entre génération peut être, pour eux aussi, un objectif personnel très valorisant en terme d'ambition. A priori nul n'est condamné à subir sans réagir. Même si nous vivons une période difficile, avoir le courage de dire **Non** est encore possible, bien au-delà des frontières d'un syndicalisme assumé.

Mais **ATTENTION** l'Histoire nous a trop souvent démontré qu'une soumission, surtout acceptée, pouvait dégénérer et déboucher pour **TOUS** sur des excès d'autoritarisme, voire sur de véritables drames.